Ambassade de France





TERMES DE REFERENCE RELATIFS A LA CONCESSION DE LA CAFÉTÉRIA De L'INSTITUT FRANÇAIS DU LAOS

Date limite des dépôts de candidature 22 janvier 2020 au Secrétariat de l'Institut français du Laos

TERMES DE REFERENCE

RELATIFS A LA CONCESSION DE LA CAFÉTÉRIA

1 - Projet d'exploitation

L'Institut français du Laos (IFL) est à la recherche d'une entreprise de restauration pour assurer la gestion de sa cafétéria.

Située dans l'enceinte de l'Institut français, Avenue Lane Xang, Bane Hatsady Tay, District de Chanthaboury, la cafétéria est un espace couvert de 88 mètres carrés avec une cuisine équipée qui peut accueillir plus de 50 clients simultanément.

La cafétéria est constituée :

- d'un espace couvert de 88 m2 situé au rez-de-chaussée de l'IFL qui comprend :

Espace accueil clientèle : 62 m2
Cuisine : 6,5 m2
2 locaux de stockage : 6,5 m2
Bar : 7 m2

- Sanitaires : 6 m² (Constitué d'un lavabo et de deux toilettes, ces locaux sanitaires sont également fréquentés par le public de l'IFL)

- de deux espaces dans le jardin :
 - le premier situé en bordure du local de la cafétéria et constitué d'une bande de pelouse de 3 x 16 mètres
 - Le second, situé en bordure du couloir de jonction entre les deux bâtiments de cours, d'une surface de 5 x 5 mètres sur pelouse

L'IFL met à la disposition du CONTRACTANT les matériels, installations, et mobiliers suivants :

Téléphone LG : 1Extincteur : 1Ordinateur : 1Borne wifi : 1

La cafétéria devra servir des repas (cuisines française et laotienne) et des boissons ; le service devra être de bonne qualité, à un prix abordable.

Des tarifs préférentiels devront être proposés à l'attention du personnel de l'IFL et des étudiants.

La cafétéria, partenaire de l'IFL participe aux activités culturelles par la prise en charge de repas des artistes invités dans le cadre de manifestations se déroulant à l'IFL et par l'application de tarifs préférentiels pour les employés, étudiants et lors de prestations pour les cocktails.

Le personnel de la cafeteria devra parler français.

La cafeteria devra être ouverte pendant les heures d'accueil du public de l'IFL et lors des manifestations organisés en soirée et/ou le week-end (le programme des évènements de l'IFL sera systématiquement transmis au gérant).

De par sa situation dans l'enceinte de l'IFL, la cafétéria participe à la promotion de l'offre de l'IFL. A ce titre, elle pourra être sollicitée par l'IFL pour accueillir des manifestations culturelles.

Dans le cadre de certaines manifestation, les espaces pourront être sollicités (terrasse) pour l'installation d'artistes (Fête de la Musique par exemple).

Pour l'utilisation des locaux, le CONTRACTANT versera à la Régie de l'Ambassade de France une redevance constituée :

- ♦ d'un montant fixe annuel établi au regard de l'évaluation du service économique régional compétent;
- d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel.

2 - Pièces à fournir

- 1 Document de présentation de la société (adresse, copie de l'acte d'enregistrement, références bancaires, effectifs et liste des employés, références professionnelles, compte-rendu financier, bilan des 3 dernières années).
- 2 Projet d'exploitation de la cafeteria comprenant :
 - menu chiffré,
 - exemples de services de cocktails, réceptions
 - effectifs.
 - liste des employés dédiés à la cafétéria de l'IFL (CV et compétences linguistiques)
- 3 Proposition financière du projet :

Tableau détaillé du chiffre d'affaires prévisionnel

- 4 Documents relatifs à l'activité du gérant : curriculum vitae et statuts
- 5 Liste du matériel, services et équipements fournis par la société en complément des matériels, services et équipements fournis par l'IFL.